

Rentrée scolaire collège 2024-2025 Site Notre Dame de la Victoire

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint les informations relatives à la prochaine rentrée scolaire et la liste des documents à préparer.

Accueil de rentrée : Le lundi 2 septembre à 8 heures.

Les familles seront accueillies au sein du collège.

L'établissement et les membres de l'APEL (Association des parents d'élèves) seront heureux de vous inviter à partager un temps convivial et d'échanges autour d'un pot d'accueil tandis que les nouveaux collégiens seront accueillis par leurs professeurs principaux.

Fin de la journée à 16h30, heure à laquelle les enfants quitteront le collège (possibilité d'étude jusqu'à 18h45). Les externes sortiront exceptionnellement ce jour-là à 11h30 pour aller déjeuner (les autres jours ce sera à 12h00). Retour pour 13h20.

Constitution des classes :

Pour la constitution des classes, **nous avons pris en compte toutes les demandes des familles**. Si votre enfant n'est pas dans la même classe qu'un camarade alors que vous l'aviez demandé, c'est que la demande était incompatible avec les options choisies par les deux élèves ou que l'effectif ne le permettait pas. Un changement de classe ne sera pas possible.

Les Horaires de cours :

	Matin	Après midi
Séquence 1	8H00-8H55	13H35-14H30
Séquence 2	9H00-9H55	14H35-15H25
Récréation	9H55-10H10	15H25-15H40
Séquence 3	10H10-11H00	15H40-16H30
Séquence 4	11H05-12H00	

Self le mercredi midi :

Un forfait annuel d'un montant de 150 € est proposé aux élèves qui souhaitent déjeuner le mercredi midi en raison de cours le mercredi après-midi ou en fonction des horaires de transport. Le règlement devra être effectué par chèque au service comptable à l'ordre de l'OGEC les Cordeliers.

Livres :

Les livres sont prêtés par le collège. Ils devront être couverts. Une fiche se trouve collée à l'intérieur ; elle devra être remplie avec les nom, prénom et la classe de l'élève. Elle devra y rester sans être déchirée ou sans être recouverte de « blanco » sinon le livre vous sera facturé.

Le jour de la rentrée, chaque élève doit apporter le minimum de fournitures scolaires (feuilles + crayons).

Etude du soir :

L'établissement propose aux élèves qui le souhaitent de rester après les cours en étude du soir. Le bulletin d'inscription sera donné par le professeur principal le jour de la rentrée.

Réunions de rentrée :

Les rencontres entre les parents et les équipes enseignantes auront lieu :

- Le jeudi 12 septembre 2024 à 18H00 ou 19H00 *

*Les horaires seront précisés par classe à la rentrée.

Transport

Il existe le transport Dinamo qui relie La Nourais à Ker Siam

Le jour de la rentrée, chaque élève remettra à son professeur principal :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Stage d'intégration pour les sixièmes |
|---|



Merci de ne pas envoyer les documents par courrier avant la rentrée.

EXCEPTE les PAI avec ordonnance (que l'établissement doit adresser au Centre Plouharmor de Paimpol pour le stage d'intégration des 5 et 6 septembre). Si votre enfant est concerné, merci de nous envoyer la copie du PAI avant le 19 août par voie postale ou à l'adresse suivante : secretariat.cordeliers@cordeliers.fr.

Ce séjour sera un moment privilégié pour faire connaissance, un temps pour vos enfants au sein de la vie de groupe et dans les différentes activités (précisions données le jour de la rentrée).

Informations Pratiques

Départ : Jeudi 5 septembre parking de Ker-Siam (l'horaire sera précisé le jour de la rentrée dans l'agenda de votre enfant).

Retour : Vendredi 6 septembre vers 18H30 **au plus tard** même parking que le jeudi matin.

Coût: Le coût total par élève s'élève à 115 € (frais de transport, d'animation pédagogique, de restauration et d'hébergement). Le collège prend à sa charge une partie importante des frais.

Pour l'ensemble du séjour, le montant à régler par les familles est de :

- Pour les externes : 80 €
- Pour les demi-pensionnaires : 75 €

👉 **Ce montant sera mis sur la facture annuelle afin de lisser le coût sur l'année**

Matériel à prévoir :

Un bloc-notes, deux crayons et éventuellement un appareil photographique, un petit sac à dos disponible pour la journée avec une bouteille d'eau ou une gourde + chaussures pour marcher (tenue en fonction de la météo – casquette + crème solaire en cas de soleil)

Trousseau: pour la nuit du 5 au 6, prévoir le nécessaire de toilette, la serviette de toilette, **un sac de couchage** (le drap housse et la taie d'oreiller sont fournis par le centre), une tenue de rechange, un vêtement de pluie, un vêtement chaud, pantoufles ou claquettes obligatoires pour les déplacements à l'intérieur des bâtiments.

Merci de prévenir si traitement médical ou allergies. Les élèves ayant un PAI doivent obligatoirement le remettre au professeur principal le jour de la rentrée et l'avoir adressé au secrétariat au plus tard le 19 août.

Les boissons énergisantes ainsi que les bonbons sont interdits.

Le téléphone portable est interdit. Pour les élèves qui souhaitent prendre des photos, seul un appareil photo spécifique est autorisé.

Au cours de ces deux jours, les élèves vont échanger, apprendre à se connaître, à s'apprécier, en conséquence merci de veiller à ce que vos enfants n'emportent ni jeux électroniques, ni portable, ni tablette etc... .

Sentiments dévoués,

Mme GARNIER
Coordinatrice du Niveau 6^{ème}



.....
*Stage intégration 6^{ème} - Coupon réponse à remettre au professeur principal le jour de la rentrée
(Le montant du séjour sera mis sur la facture annuelle afin de lisser le coût sur l'année)*

Madame, Monsieuront pris connaissance du séjour d'intégration.

NOM.....Prénom.....Classe : 6^{ème}

☐ Externe

☐ Demi-pensionnaire

Date et Signature

Fournitures scolaires ULIS 6^{ème} et 5^{ème}- 2024-2025

Les fournitures pour le dispositif ULIS

- 4 grands cahiers 24x32 à grands carreaux avec protège-cahier
- 2 petits cahiers 17X22 à grands carreaux avec protège-cahier.
- 1 petit cahier de brouillon grands carreaux
- 1 porte-vues 60 pages
- 1 classeur grand-format
- Feuille plastique transparente
- 1 jeu de 6 intercalaire A4+
- 1 audoise avec des crayons pour écrire et de quoi effacer
- 1 pochette à rabats
- Règle plate graduée, équerre, compas
- 1 calculatrice simple

Les fournitures communes aux différentes disciplines

- 1 stylo encre bleue effaçable, 1 stylo rouge, 1 stylo noir, 1 stylo vert
- Correcteur blanc
- Surligneur
- Crayons papier
- Gomme
- Colle
- Taille-crayon
- Crayons de couleur et feutres
- 1 paquet de copies doubles grand format grands carreaux
- 1 paquet de copies simples grand format grands carreaux

Propositions pastorales pour les élèves volontaires

6 ÈME	Du lundi 28 au mercredi 30 avril Retraite de préparation à Pontmain au baptême, à la première communion , à la profession de foi	CÉLÉBRATIONS POUR TOUS LES VOLONTAIRES DE LA 6ÈME AUX ÉTUDIANTS	
5 ÈME	Du jeudi 23 au vendredi 24 janvier Temps fort à l'Etoile de la mer" à St Jean le Thomas (50)		☐ Rentrée : lundi 23 septembre Eglise Saint Malo à 14H00 ☐ Noël : Vendredi 20 décembre Chapelle des Cordeliers 8H00 et 9H00 ☐ Carême : Mardi 18 mars Chapelle des Cordeliers ☐ Pentecôte : Mercredi 4 juin Eglise Saint Malo à 10H30
4 ÈME	Du jeudi 20 au vendredi 21 mars Temps fort à "l'Ile Blanche" à Locquirec (29)		CHAPELLE DE CORDELIERS VENDREDI 6 DÉCEMBRE FÊTE DE LA LUMIÈRE DÈS 7H30 TOUS LES VENDREDIS MESSE À 12H05
3 ÈME	Du jeudi 6 au vendredi 7 février Temps fort au prieuré du Mont Saint- Michel - Ardevon (50)		
SECONDE	Mercredi 27 au vendredi 29 novembre Temps fort à l' Abbaye St Guénolé à Landévennec (29)	☐ Vigile pascale : Baptême ☐ Confirmation : Novembre 2025 ☐ Dimanche 11 mai : Messe de la profession de foi en 6è et en 5è ☐ Dimanche 25 mai : Messe de la première communion	
PREMIÈRE	Mardi 1er au samedi 5 octobre Pèlerinage du Rosaire à Lourdes Se mettre au service : Etre hospitalier Mercredi 5 au vendredi 7 février Temps fort à l' Abbaye de Mellaray à Melleray (44)	RENCONTRE AVEC MGR MOUTEL Mardi 21 janvier : Pour tous les jeunes demandant un sacrement ou ayant reçu un sacrement avec leur famille	
TERMINALE	Mercredi 16 au vendredi 18 octobre Retraite à l' Abbaye de Timadeuc à Bréhan (56)	NOTES Pour les demandes de première communion, confirmation, profession de foi : un certificat de baptême devra être joint l'inscription.	
BTS COM2	Mardi 1er au samedi 5 octobre Pèlerinage à Lourdes Mission de communication pour le Rosaire		

PROFESSION DE FOI
DEMANDE DE PREPARATION

Dans le cadre de la pastorale de l'établissement, nous proposons à votre enfant de faire sa Profession de Foi. Pour faire sa Profession de Foi, votre enfant doit être baptisé et avoir fait sa première communion.

Pour se préparer, votre enfant fera catéchèse et vivra une retraite de trois jours à Pontmain.

Pour s'inscrire, deux possibilités :

*En cliquant sur ce lien : [Inscription Profession de foi](#)
ou en retournant ce coupon auprès de Mme Berthelot*

Nom et prénom du jeune :

souhaite préparer sa profession de foi.

Pour accord, Le

Signature des parents

Signature du jeune

DEMANDE DE SACREMENTS
BAPTÊME, PREMIÈRE COMMUNION

Tu désires recevoir le baptême ? Une grande aventure s'ouvre à toi !

Peut-être as-tu déjà reçu le baptême, peut-être sentes-tu l'appel à recevoir le baptême ou à communier pour la première fois.

Et si maintenant était le bon moment ?

La pastorale scolaire des Cordeliers te permet de commencer un cheminement vers l'un de ces sacrements en lien avec la paroisse.

Pour s'inscrire, deux possibilités :

En cliquant sur ce lien : [Inscription sacrement baptême ou première communion](#)
ou en retournant ce coupon auprès de Mme Berthelot

Nom et prénom du jeune :

demande le sacrement suivant : Baptême ☐
Première Eucharistie ☐

Pour accord, Le

Signature des parents

Signature du jeune

NOTES

Pour les demandes de première communion ou de profession de foi : un acte de baptême devra être joint à l'inscription.

Tarifs 2024-2025

	Coût	6 ^{ème} - 5 ^{ème}	4 ^{ème} - 3 ^{ème}
Externes : contribution famille ¹	Forfait annuel	555€	597€
	Mensuel (sur 10 mois)	55,50€	59,70€
Demi-pensionnaires : contribution famille + demi-pension	Forfait annuel	1431€ = 555€+876€	1482€ = 597€ + 885€
	Mensuel (sur 10 mois)	143,10€	148,20€
Internes : contribution aux familles + pension	Forfait annuel	-	3390€ = 597€ + 2793€
	Mensuel (sur 10 mois)		339,00€

(1) Contribution famille : Cette somme recouvre la participation des dépenses non prises en charge par l'état (constructions, annuités d'emprunt, équipements pédagogiques...), tous les frais de fonctionnement et les cotisations de participation aux structures de l'enseignement catholique à l'exception de la cotisation A.P.E.L.

Le coût mensuel indiqué ci-dessus n'intègre pas la cotisation APEL, les fournitures, les TD, l'étude du soir... Les frais se rapportant à ces rubriques sont ajoutés, s'il y a lieu, aux prélèvements.

Déjeuner supplémentaire

- Prix du repas occasionnel pour les externes : 7€ (*Possibilité de régler plusieurs repas*)
- Prix du repas du mercredi midi pour les demi-pensionnaires : 5€
- Forfait annuel repas du mercredi midi pour les demi-pensionnaires (option - transport) : 150€

Etude du soir (règlement par chèque après la rentrée)

- Un soir par semaine : 65€ par trimestre
- A partir de deux soirs par semaine : 85€ par trimestre

Réductions annuelles :

Externat et demi-pension

A partir du 3^{ème} enfant scolarisé dans l'ensemble scolaire Les Cordeliers, 10% de réduction sur la contribution des familles sera appliquée à toute la fratrie.

Internat

Pour les familles ayant deux enfants (et plus) internes dans l'ensemble scolaire Les Cordeliers, 20% de réduction sur les frais de restauration et hébergement sera appliquée pour le 2^{ème} enfant et les suivants.

Absences

Absence pour maladie d'au moins 5 jours consécutifs : 50% du prix des repas (sur demande écrite des familles avec présentation d'un justificatif).

Départ en cours de trimestre

La contribution des familles est due au prorata temporis pour tout trimestre commencé.

Le statut d'un élève est défini au moment de l'inscription. Les changements en cours d'année - au demeurant exceptionnels - sont soumis à autorisation préalable. **Ils ne peuvent avoir lieu en cours de trimestre.**

Impayés

En cas d'impayés durables et de non réponses aux lettres de rappel, l'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes dues.

Les familles qui connaissent des difficultés financières ne doivent pas hésiter à nous en avertir afin que soient trouvées des solutions.